

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Nomination d'un  
secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 novembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 19 novembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER  
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire  
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO  
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)  
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

\*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

\*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

**N° DE DOSSIER** : 10 F 00

**OBJET** : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

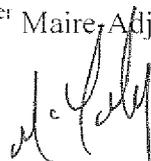
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

NOMME Monsieur CHARREAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines